

À l'attention de Monsieur ...  
Officier de police judiciaire à Bordeaux  
s/c Monsieur le capitaine ...  
Officier de police judiciaire à Paris

Fax n° 01 55 .. .. (5 pages dont celle-ci)

Concerne : (...)

Le 13 avril 2005

Monsieur le Capitaine,

Le 31 mars, vous m'avez contactée par téléphone en vue d'intercéder en faveur de l'OPJ ..., de la police judiciaire de Bordeaux. En réponse à mes questions, vous avez précisé qu'il s'agissait (...).

L'OPJ ... m'a rappelée le lendemain et m'a fait part de son souhait de m'auditionner au sujet d'une plainte contre X déposée par Bernard Veyret, à la suite de la réception d'une lettre (...). Le procureur de la République à Bordeaux ayant (...) ordonné l'ouverture d'une information judiciaire, l'OPJ ... souhaitait mon « *aide pour identifier l'auteur (...)* ».

Il m'a précisé la raison pour laquelle il oriente ses recherches vers moi : M. Veyret lui a remis des documents signés par moi.

Ayant égaré le numéro de téléphone de l'OPJ ..., je vous fais parvenir mon témoignage écrit, **que je vous demande de bien vouloir lui transmettre** afin qu'il le verse à son dossier.

Je souhaiterais tout d'abord rappeler les titres et fonctions de Monsieur Bernard Veyret :

- Ingénieur diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (1975).
- Directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint du Laboratoire de physique des interactions onde-matière, École nationale supérieure de physique et de chimie de Bordeaux.
- Depuis 2001, il siège au Groupe interministériel des radiofréquences.
- Membre du groupe permanent « champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences » au sein de la section radioprotection du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (JO du 7 février 2002, p. 2531-2532).
- Responsable de la commission scientifique 'Biologie et champs électromagnétiques' (SCII) de l'ICNIRP (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants,

(prononcer 'iknirpe', en anglais *International Commission on Non Ionizing Radio Protection*), une 'organisation supranationale', selon les termes de son Vice-Président Martino Grandolfo en 1994, qui tire ses subsides de l'industrie pour établir des recommandations de seuils d'exposition aux champs électromagnétiques. Les recommandations établies par cette institution ont été intégralement reprises par la Commission européenne, puis par la législation française.

- Depuis 1998, membre du Comité de coordination de la recherche pour le programme ondes électromagnétiques (*Research Coordination Committee of WHO, EMF program*) de l'Organisation mondiale de la santé.
- Co-fondateur, secrétaire et trésorier de l'EBEA (*European Bio-Electromagnetic Association*), association européenne de bioélectromagnétique, qui regroupe aujourd'hui trois cents scientifiques de toutes nationalités. Il a tenu ce poste huit ans, le maximum autorisé par les statuts. Après quoi il a passé la main, en 1998, à son confrère René de Sèze, Docteur de Physique au Laboratoire de Biophysique Médicale de la Faculté de Médecine de Nîmes, tout en continuant à faire partie du comité scientifique. Les congrès de cette association ont notamment été financés : 1. par EDF. 2. Par Motorola, premier constructeur de téléphones mobiles aux États-Unis. 3. Par le Forschungsgemeinschaft Funk e. V. (FGF), la première association européenne financée par l'industrie du sans fil pour effectuer des recherches sur les effets biologiques des ondes électromagnétiques. Cette association est basée en Allemagne. 3. Par le premier constructeur mondial de téléphones mobiles, Nokia. 4. Par deux associations regroupant les industriels du secteur : le *Mobile Manufacturer Forum* (américain) et la *GSM Association* (européenne).
- Bernard Veyret entretient également des liens étroits avec la BEMS, *Bioelectromagnetics Society*, la grande sœur américaine de l'EBEA, sponsorisée par des agences fédérales, dont la C.I.A.
- Depuis 2002, il est membre de la Société française de radioprotection (SFRP), où il côtoie Jacques Lambrozo, qui dirige depuis 1989 le service des Études Médicales d'Électricité de France (EDF).
- Il représente la France auprès de la DG XIII de la Commission Européenne, chargée des télécommunications, qui a élaboré la recommandation européenne dont est tiré le décret français établissant les valeurs limites d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques pour les rayonnements non ionisants. La DG XIII de la Commission européenne a également mis en place en 1992 un programme de recherche intitulé COST 244 : 'Effets biomédicaux des champs électromagnétiques', dont le représentant national pour la France est Bernard Veyret. La répartition des fonds de COST 244 n'a jamais fait l'objet d'un appel public à projets de recherches. Cette manne financière a été réservée à des colloques spécialisés et des programmes de recherches co-gérés par les industriels de la téléphonie mobile. En 2002 et 2003, ses responsabilités au niveau européen ont également permis à Bernard Veyret d'obtenir 114 336,76 euros de Perform B (750.000 francs), un autre programme

de recherche financé par la Commission européenne, pour la réplique in vitro et in vivo d'études sur les téléphones mobiles et les stations de base.

- Bernard Veyret a également bénéficié, avec René de Sèze, d'une partie des 12 millions de francs Hors Taxes (1,82 millions d'euros) consacrés conjointement en 1999 par les ministères français de l'Industrie et de la Recherche au projet COMOBIO, COmmunications Mobiles et BIOlogie. La part exacte reçue par son laboratoire est de 7.622,45 euros, soit un peu plus de 50.000 francs, pour assumer la fonction de responsable du projet, assisté par Joe Wiart, le directeur Recherche & Développement de France Telecom. Figuraient parmi les participants au programme : les deux fabricants de mobiles français, Alcatel et Sagem, et les trois opérateurs France Telecom, Bouygues Telecom et Cégétel, la filiale de Vivendi à qui appartient SFR, la Société Française du Radiotéléphone, créée en 1987. Les sociétés privées de téléphonie n'ont globalement contribué au financement de Comobio qu'à hauteur de deux millions de francs, mais en ont contrôlé les résultats, *via* une soumission obligatoire à l'imprimatur d'un comité scientifique mis en place à cet effet et dont faisait partie Bernard Veyret, un comité qui a étroitement supervisé la teneur des résultats préliminaires placés sur Internet en 2002 (<http://www-sig.enst.fr/comobio/>) avant de se diluer en raison de délais de publication extrêmement longs.
- D'après le bilan financier du Laboratoire de physique des interactions ondes-matières sur le quadriennal 1999-2003, l'industrie de la téléphonie mobile finance presque la moitié du budget de ce laboratoire : 412 000 euros, sur un budget total de 940 000 euros (2,7 millions de francs sur 6,2 millions, pour quatre ans).
- Les contrats de consultance de Bernard Veyret, qui constituent pour lui des revenus personnels directs, sont les suivants : avec Alcatel, les financements concernent des montants légèrement supérieurs à 50 000 francs annuels en 1996, 1997, 1999 et 2000. Soit au total 218 000 francs (32 000 euros). Par ailleurs, Bernard Veyret assure depuis 2001 une participation rémunérée au conseil scientifique de Bouygues Telecom. Sa rémunération à titre personnel, pour la seule année 2001, a été de 2 x 1 500 euros, soit près de 20 000 francs.
- Monsieur Bernard Veyret est également impliqué dans la recherche scientifique sur les effets sanitaires de la téléphonie mobile dans d'autres pays d'Europe, notamment Suède et Italie.
- Au début de sa carrière, il a travaillé sur la machine de Prioré, un équipement thérapeutique fonctionnant avec des ondes électromagnétiques. Il a d'ailleurs effectué en 1991 une publication sur ce sujet, qui démontrait un effet, sur le système immunitaire de souris, d'ondes de 9,4 GHz pulsées ou modulées à fréquences extrêmement basses. Il explique, dans cette étude, que le choix de cette fréquence est lié à son utilisation dans la machine de Prioré. Bernard Veyret a, encore récemment, parlé avec passion de ce dispositif devant un auditoire restreint du CEA.
- Bernard Veyret a fait partie d'au moins trois groupes d'experts officiels sollicités au sujet des effets sanitaires de la téléphonie mobile : 1. rapport Zmirou rendu public en janvier 2001, publié à La documentation française en novembre 2001, dont je vous recommande vivement la lecture intégrale. Ce rapport sert de base aux décisions des tribunaux français amenés à se

prononcer sur des litiges impliquant soit des maires qui veulent éloigner les antennes des bâtiments fréquentés par les enfants, soit des riverains malades qui voudraient obtenir le démontage de certaines stations-relais de téléphonie mobile (plus d'une centaine de décisions judiciaires à ce jour) ; 2. rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale en mars 2003, dont il a présidé le groupe d'experts ; 3. rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST), une instance parlementaire composée de députés et de sénateurs, publié par les sénateurs Raoul et Lorrain en novembre 2002.

Vous l'avez compris, Bernard Veyret est l'homme-clef de la téléphonie mobile, tant au niveau de l'élaboration des valeurs limites de protection de la population que du discours scientifique de santé publique et de ses conséquences judiciaires.

Dans ce contexte, j'ai déposé le 18 juin 2004 une plainte contre lui auprès du procureur de la République de Paris. En effet, mes recherches en tant que journaliste scientifique indépendante m'ont donné accès à des communications effectuées par lui en 1991 et 1995, qui contredisent ses affirmations actuelles sur l'innocuité des ondes de la téléphonie mobile GSM.

Jugez plutôt. La conclusion des rapports d'expertises auxquels il a participé est la suivante :

- Sur le téléphone portable : « *Il n'existe pas de données scientifiques qui permettent d'établir qu'il existe, chez les adultes ou les enfants, des risques du fait d'une exposition sur une longue période (...).* » (rapport Zmirou 2001, p. 290).
- Et sur les antennes-relais de téléphonie mobile : « *Le groupe d'expert ne retient pas l'existence d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité des stations de base compte tenu des expositions constatées* » (op. cit.).

En revanche, en 1991, il terminait en ces termes une communication effectuée à la faculté de Jussieu : « *Pourtant, à très faible puissance quand l'apport calorifique est négligeable, des effets subsistent et ne peuvent être expliqués que par des interactions « spécifiques » entre les ondes et des récepteurs à définir (membranes près d'un changement de phase, protéines, complexe ligand-récepteur, substrat-enzyme, etc.). Dans ce dernier cas, il apparaît que la notion de dose est importante puisque certains effets paraissent cumulatifs.* » Le texte de cette conférence est consultable à l'adresse suivante : <http://depris.cephes.free.fr/archives/veyret1991/veyret1991.htm>.

Et en 1995, il prononçait la phrase suivante : « *Un examen attentif de la littérature mondiale montre que les résultats publiés sur les effets biologiques de micro-ondes de faible puissance concernent essentiellement des micro-ondes modulées ou pulsées à extrêmement basse fréquence (< 300 hertz).* »

Il n'est pas aisé de corréliser ce type d'affirmation avec les troubles rapportés par certains riverains d'antennes-relais de téléphonie mobile et utilisateurs de téléphone portable. Il m'a fallu trois ans d'enquête pour y parvenir, mais c'est désormais chose faite, et c'est la raison pour laquelle j'ai porté plainte contre Bernard Veyret.

En revanche, je ne suis pour rien dans (...) qu'il a reçues. Au contraire, je souhaite son témoignage devant la justice française sur les raisons de ses agissements (...).

Les responsables gouvernementaux, les parlementaires qui ont fait confiance à Bernard Veyret, ainsi que les fonctionnaires des instances judiciaires françaises qui ont appuyé leurs décisions sur ses rapports d'expertises, ont (...) été trompés. Il faut en effet une bonne connaissance des découvertes, tant anciennes que récentes, en biologie cellulaire et en biophysique, pour comprendre comment ces ondes interagissent avec les organismes vivants. Or, les médecins et la plupart des scientifiques n'ont pas encore actualisé leurs connaissances en ces matières.

Seul un spécialiste en bioélectromagnétique comme Bernard Veyret, qui étudie depuis près de trente ans les effets des micro-ondes sur des modèles animaux ou cellulaires, dispose des connaissances requises. Seuls ses aveux pourraient arrêter le processus de destruction à long terme qui est actuellement à l'œuvre, *via* la technologie des micro-ondes pulsées, une technologie utilisée non seulement pour le téléphone mobile GSM, mais également pour les téléphones d'intérieur sans fil DECT, l'Internet sans fil Wi-Fi, les oreillettes sans fil *BlueTooth* et tous les autres appareils sans-fil de plus en plus nombreux commercialisés aujourd'hui.

(...)

Espérant avoir été en mesure de satisfaire (...), je vous prie de recevoir, Monsieur le Capitaine, mes salutations.

Annie Lobé

(...)